

JUIN 2020 /
NUMÉRO 126



L'écho des Fermiers

SOMMAIRE :

- Le mot du Président
- Aide aux petits investissements 2017-2019 : dernière ligne droite !

Le mot du Président

En cette période inédite, j'espère que vous allez tous bien.

Les ventes de produits laitiers ont pu être pénalisées pour certains qui fonctionnent en circuit indirect. Mais à entendre parler, les ventes en ferme ne se sont jamais aussi bien portées.

A souhaiter que ces nouveaux clients retrouvent bien les chemins qui mènent à nos fermes.

L'AVD est en confinement forcé depuis le départ d'Hélène. Sans sa cheville ouvrière notre asso stagne un peu mais c'est pour mieux repartir plus tard.

Je remercie l'équipe de la SARLAIT pour l'aide qu'elle nous apporte tous les jours (Vinciane, Valérie, Mathilde...).

Notre quête d'animateur ou animatrice a été très ennuyée par le Covid. Nous sommes toujours en phase de recrutement et on a bon espoir d'avoir une personne pour la rentrée scolaire.

Dans ce contexte le conseil d'administration a jugé bon de reconduire la même équipe pour la stabilité de l'AVD.

Je vous souhaite de bien profiter de la saison estivale.

Bernard

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 26/05/2020

Ont été élus :

Président: Bernard Gois

Vice-président(e) : Guillaume Eudier et Hélène Follet

Trésorier : Nicolas Fontaine

Secrétaire : Babeth Anthore

Local et Facile

Est-il besoin de vous présenter cette association ? Local et Facile a vu le jour en mai 2010. Ce collectif de producteurs fermiers qui s'est créé dans le but de développer la commercialisation des produits de proximité est à la recherche de :

- ⇒ Producteurs de beurre en agrément C.E.
- ⇒ Producteurs de fromages pâtes cuites

Si vous souhaitez vendre vos produits via l'association, vous pouvez prendre contact avec Madame Dolores POIXBLANC au 02 35 59 47 57.



Tee-shirts AVDPL Normandie

Des tee-shirts manches courtes à l'effigie de l'AVDPL Normandie ont été réalisés pour les 20 ans de l'AVDPL en juin 2019.



Ils sont blancs avec les manches bleues.

Il nous reste les tailles suivantes : M, L et XL.

Si vous souhaitez en acquérir, merci de contacter l'association.

Ils sont en vente au prix de 10 €

**Aide aux petits investissements pour un projet agricole inférieur à
10 000 € HT
2017 - 2020 : Dernière ligne droite !**

Echo des Fermiers n°126
Juin 2020

Pour tout renseignement
contacter :

AVDPL Normandie

Secrétariat

Cité de l'agriculture
B.P. 71
76233 Bois Guillaume Cedex
Téléphone : 02 35 60 13 78
Télécopie : 02 35 61 38 43
Mail : avdplhn@sarlait.fr
Site internet : www.avdpl.fr

Nos partenaires



Responsable de publication :
Bernard GOIS
Rédaction :
Secrétariat AVDPL

Département du Calvados

Aide visant à contribuer à la qualité sanitaire des élevages, à faciliter le travail ou permettant une bonne gestion des troupeaux par une diminution des intrants ; à la mise en place de circuits courts.

Taux de subvention : 40 % du montant des coûts admissibles

Critères d'éligibilité

être exploitant sur le département du Calvados ;
projet compris entre 1 000 € HT et 10 000 € HT.

Département de l'Eure

Aide visant à contribuer au développement des circuits courts et de la vente directe, de la garantie de l'état sanitaire des cheptels et de la plantation de haies et agroforesterie.

Taux de subvention : 40 % du montant HT de l'investissement

Critères d'éligibilité

être exploitant sur le département de l'Eure ;
projet compris entre 500 € HT et 10 000 € HT.

Département de la Manche

Aide visant à acquérir du petit matériel.

Taux de subvention : 40 % du montant des coûts admissibles avec un plafond de subvention à 3 000 €, 60 % pour les JA installés depuis moins de 3 ans avec un plafond de subvention à 5 000 €.

Critères d'éligibilité

être exploitant sur le département de la Manche ;
projet compris entre 1 500 € HT et 10 000 € HT

Département de l'Orne

Aide visant à améliorer les conditions de travail et l'environnement sanitaire, aménager des systèmes herbagers, développer des filières de proximité, une performance environnementale, des agri technologies.

Taux de subvention : 40 % du montant des coûts admissibles, 60 % pour les JA installés depuis moins de 5 ans et les agriculteurs en production biologique.

Critères d'éligibilité

être exploitant sur le département de l'Orne ;
projet compris entre 1 000 € HT et 10 000 € HT

Département de la Seine-Maritime

Aides à l'investissement pour du petit matériel à vocation sanitaire ; dans les élevages d'élevage ou à vocation sanitaire ; pour le maraîchage, en arboriculture et horticulture ; pour l'agritourisme ; pour la transformation et la vente de produits fermiers.

Taux de subvention : 40 % du montant des coûts admissibles avec un plafond de subvention à 3 000 €, 45 % pour les JA avec un plafond de subvention à 5 000 € et les agriculteurs en production biologique avec un plafond de subvention à 3 000 €.

Critères d'éligibilité

être exploitant sur le département de la Seine-Maritime ;
projet inférieur à 10 000 € HT, avec liste définie d'investissements éligibles en fonction des activités (élevages, maraîchage, arboriculture, horticulture, circuits courts, agritourisme,

Nous vous encourageons à vous rendre sur le site de votre département. Vous y trouverez de plus amples informations, notamment la périodicité de l'aide, les bénéficiaires, les pièces à fournir ainsi que les investissements éligibles.

Les petites annonces

Sacha Leroy étudiant en BTS STA recherche un producteur/transformateur en produits laitiers, qui pourrait l'accueillir en apprentissage à partir de septembre 2020 pour la durée de sa scolarité (2 ans). Si vous êtes intéressé, vous pouvez le contacter au 06 38 22 89 19.